



Fonder un foyer avec un étranger en situation irrégulière

Par **vava75**, le **12/02/2011** à **16:09**

Bonjour,

Mon conjoint est venu illégalement en France pour tenter de demander l'asile. Il a eu des refus mais n'a pas fait de recours. Son interdiction de territoire a depuis expiré. Nous nous sommes rencontrés et avons décidé de vivre ensemble et nous attendons un petit bébé. Il ne travaille pas et vit dans la clandestinité. Il a été en prison pendant deux ans pour vol et est ressorti sans menace d'expulsion, dans l'espoir de construire notre avenir dans une situation stable et de fonder un foyer et de se marier.

Mes parents sont furieux de la situation, ils me reprochent mon choix et s'inquiètent pour l'enfant. Ils me disent beaucoup de mal de mon ami et me supplie de ne pas l'épouser. Ils disent qu'il n'apporte pas de sécurité financière et qu'il est délinquant et souhaitent son retour dans son pays, pas de mariage, et que je continue seule de mon côté à élever notre enfant. Cette situation m'est insupportable, j'ai confiance en lui et veut qu'on élève notre enfant ensemble, même si mes parents ne proposent pas d'aide.

Je n'ai pas le soutien affectif de ma famille et mon mari est à cran, il se sent menacé et veut garder son fils et l'élever, soit en travaillant, soit en étant père au foyer en attendant régularisation et permis de travail, soit en allant s'installer dans son pays d'origine avec nous si nos démarches échouent.

Que peuvent mes parents contre moi? Peuvent ils m'empêcher de l'épouser et me retirer l'enfant? Suis-je obligée d'écouter toutes ces méchancetés? Comment me défendre? J'ai peur qu'ils provoquent mon ami en le menaçant de prendre notre enfant et que seul en France, et

voulant se défendre, ils commette une erreur grave.

J'ai peur qu'ils aillent voire la police pour le faire expulser ou lui chercher des histoires avec la justice, et qu'ils nous empêchent de vivre ensemble et de nous marier. Je ne veux pas être séparée de lui, je suis enceinte et j'ai besoin de lui près de moi car il me soutient au quotidien et je suis heureuse avec lui.

Qu'allons nous devenir si la justice et la famille sont contre nous? Pouvons nous mener à bien notre projet familial et éviter une séparation? Si je vais vivre dans son pays, sommes nous certains de revenir dans quelques années?

Comment pouvons nous régulariser sa situation en restant ici ou en allant dans son pays quelques temps?

Par **mimi493**, le **12/02/2011** à **16:25**

Vous êtes française ?

Oui, vos parents peuvent aller le dénoncer, ça personne ne peut les empêcher. Mais vous avez quel age pour que vous acceptiez de supporter ainsi que vos parents se mêlent de votre vie ???

Par **vava75**, le **12/02/2011** à **19:42**

Oui, française. J'ai 34 ans et j'ai toujours eu confiance en eux, je ne pouvais pas m'imaginer qu'ils seraient contre moi un jour (ils disent que c'est pour m'aider). Je crois que son adresse et son existence sont connues. J'ai été à ses cotés pendant les deux ans de prison et il est rentré à la maison depuis.

Par **maniongui**, le **13/02/2011** à **07:53**

Le pere de l'enfant s'occupe t-il de son enfant?

Dans ce cas, il peut solliciter un titre de séjour en tant que parent d'enfant français.

Votre conjoint est arrivé quand en France?

Vous etes majeure, vous devez faire comprendre à vos parents que vous etes grande et libre de vos choix.

Par **vava75**, le **13/02/2011** à **10:03**

L'enfant n'est pas encore né, je suis enceinte, il n'a pas de preuve qu'il travaille, il est sans titre de séjour et sans permis de travail actuellement mais nous allons bientôt nous marier. Il est arrivé en France en 2003 sans papiers pour demander l'asile.

Mes parents, j'ai juste voulu leur présenter de qui j'étais enceinte, mais ils ne veulent pas de lui et le dénigrent.

Par **amajuris**, le **13/02/2011** à **11:43**

bjr,
la position de vos parents est compréhensible, que leur fille veuille vivre avec un étranger en situation irrégulière et qui en plus vient de faire 2 ans de prison ce qui n'est pas une petite peine, leur font craindre un avenir compliquée pour vous et votre enfant.
beaucoup de parents auraient la même réaction.
en outre les mariages gris sont une réalité que vous pouvez découvrir sur ce site.
cdt

Par **vava75**, le **14/02/2011** à **18:30**

Mes parents sont inquiets pour moi certes, ils peuvent me conseiller et me mettre en garde, mais pas m'empêcher de suivre celui que j'aime? Ils voudraient me mettre des batons dans les roues alors que les problèmes n'existent pas encore? Ils pourraient m'aider si je leur dit que je me suis trompée mais attendons d'abord le résultat? S'ils cherchent à faire expulser mon fiancé, ils risquent de me voir partir le rejoindre dans son pays et ne seront pas plus rassurés! Ils peuvent le dénoncer mais l'administration est déjà au courant de sa sortie de prison pour le retour au foyer et n'est pas intervenue depuis!

Par **amajuris**, le **14/02/2011** à **19:01**

bjr,
avez-vous posé la question à votre fiancé pour savoir s'il était d'accord pour repartir éventuellement dans son pays d'origine?
Ce serait un test sans doute un peu facile pour vérifier la réalité de ses sentiments.
je le répète les mariages gris sont hélas une réalité.
cdt

Par **vava75**, le **14/02/2011** à **20:55**

Oui, il est d'accord il n'a pas vu sa mère depuis 10 ans. Il veut bien repartir mais moi j'ai peur qu'on ne revienne plus si on est pas marié et que l'ambassade ne lui donne pas son visa. Donc je veux me marier avant de partir, aller en préfecture faire la demande, et ensuite si la prefecture refuse la régularisation, faire une demande en allant demander le visa sur place. Nous n'avons pas étudié la possibilité de nous marier la bas, car le droit matrimonial est différent et je veux un contrat de mariage (séparation de biens).

Par **vava75**, le **19/02/2011** à **22:43**

amatjuris, que pensez-vous de mon dernier message?